

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

Compte-rendu du 12 janvier 2017 à 14 h

Salle Daniel BELLAIGUE – 63820 ST JULIEN PUY LAVEZE

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 39

Nombre de membres présents : 36

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 38

Date de la convocation du Conseil : 02 janvier 2017

PRÉSENTS : M. Alain FARGEIX (Aurières) ; M. Alain CHABAUD (Avèze) ; M. Eric MATHIEU (Bagnols) ; M. Gilles ALLAUZE et M. Jean-Michel VIALETTE (Ceysnat) ; M. Jean-Louis GATIGNOL (Cros) ; M. Luc GOURDY, M. Jean-Luc TOURREIX et Mme Brigitte ROUDAIRE (Gelles) ; M. Pierre BOUSCAUD (Heume l'Eglise) ; M. Joël PICARD (Labessette) ; M. Georges GAY (Larodde) ; M. Jean-Marc BOYER (Laqueuille) ; M. Patrick DURAND et M. Jean-Claude BREVET (Mazayes) ; M. Alain MERCIER et Mme Marie-Chantal DELARBRE (Nébouzat) ; M. Yves ARNAUD et M. André GAUTHIER (Olby) ; M. Pascal MICHAUX (Orcival) ; M. Bernard MALLET (Perpezat) ; M. Dominique JARLIER et M. René TISSIER (Rochefort-Montagne) ; Mme Michelle GAIDIER (Saint-Bonnet-près-Orcival) ; M. François MARION (Saint-Donat) ; M. Yves CLAMADIEU (Saint-Julien-Puy-Lavèze) ; M. Joël FLANDIN (Saint-Pierre-Roche) ; M. David SAUVAT et M. Franck BURONFOSSE (Saint-Sauves) ; M. Jean-Jacques VANTALON (Singles) ; M. Christophe SERRE et M. Patrick SERRE (Tauves) ; Mme Marie-Madeleine FERREYROLLES et M. Jean-Pierre ANDRAUD (La Tour d'Auvergne) ; M. Bruno EYZAT (Trémouille Saint Loup) ; Mme Martine BONY (Vernines).

POUVOIRS : M. François BRANDELY donne pouvoir à M. René TISSIER ; Mme Lydia CLAMADIEU-PAPON donne pouvoir à M. Franck BURONFOSSE.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Élection du Président,**
- **Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau,**
- **Élection des Vice-Présidents,**
- **Élection des autres membres du Bureau,**
- **Lecture de la Charte de l'élu local,**
- **Désignation des délégués au sein des syndicats mixtes dont est membre la nouvelle communauté.**

La séance est ouverte par Monsieur François MARION Président transitoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au bénéfice de l'âge. M. MARION accueille les nouveaux conseillers communautaires. Il précise que son rôle de président entre le 1^{er} et le 12 janvier 2017, s'est limité à la convocation au présent conseil et à la réception des démissions de certains conseillers communautaires. Il rappelle la réforme territoriale qui a abouti à cette fusion, soulignant l'importance de l'année 2017 pour assurer la continuité du développement du nouveau territoire et préparer la prise de nouvelles compétences comme la GEMAPI, l'eau potable et l'assainissement. Il remercie les élus et les agents communautaires qui ont œuvré pour aboutir à cette nouvelle intercommunalité et souhaite longue vie à Dômes Sancy Artense.

Il donne ensuite la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur André GAUTHIER, qui procède à l'appel nominal des conseillers et prend la présidence pour assurer l'élection du président.

Monsieur Franck BURONFOSSE, plus jeune de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur André GAUTHIER fait un appel aux candidats. Monsieur MARION propose la candidature d'Alain MERCIER. Ce dernier prend la parole. Il explique qu'il s'engage à consacrer tout son temps au mandat communautaire et à ne briguer aucun autre mandat, étant défavorable au cumul des mandats.

Il rappelle que depuis plus de six mois, un travail important a été accompli pour "poser les fondations" du nouvel EPCI mais qu'il reste un travail colossal pour engager la nouvelle intercommunalité et déterminer le nouveau projet

de territoire. Il s'agit d'un territoire rural, qui s'étend des portes de l'agglomération clermontoise jusqu'aux limites avec le Cantal et la Corrèze, dont le développement est un beau challenge.

M. MERCIER explique que s'il est élu, il souhaite conserver un mode de fonctionnement identique à celui appliqué sur la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne, à savoir un Bureau élargi aux 26 communes, afin que chacune soit représentée et informées de tous les dossiers communautaires, en amont des conseils.

Le Président doyen invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, conformément aux dispositions réglementaires prévues.

Premier tour de scrutin : Chaque conseiller remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- M. Alain MERCIER : 36 voix

M. Alain MERCIER ayant obtenu la majorité absolue est élu **PRESIDENT** et immédiatement installé dans ses fonctions. Il remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU ET DE VICE-PRÉSIDENTS

Conformément à l'article L 52.11-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le Président Alain MERCIER propose à l'assemblée de délibérer pour fixer le nombre total de membres du Bureau et de Vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents est déterminé sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur mais limité à 30 % de son propre effectif et au nombre de quinze.

La création des autres postes de membres du bureau est facultative et non limitée en nombre.

Monsieur le Président propose que chaque commune puisse être représentée au sein du Bureau, c'est pourquoi il convient de fixer le nombre de membres à vingt-six, à raison d'un élu par commune. Il propose de déterminer le nombre de vice-présidents à dix, soit 25 % de l'effectif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Décide de fixer à vingt-six le nombre de membres du Bureau communautaire, avec un élu représentant par commune ;*
- *Décide de fixer à dix le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.*

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

M. François MARION est candidat.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

M. François MARION obtient 33 voix.

Monsieur François MARION ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{ER} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Alain FARGEIX.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

M. Alain FARGEIX obtient 36 voix.

Monsieur Alain FARGEIX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Christophe SERRE.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

M. Christophe SERRE obtient 31 voix.

Monsieur Christophe SERRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de Mme Martine BONY.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Mme Martine BONY obtient 36 voix.

Madame Martine BONY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4^{ème} VICE-PRESIDENTE et installée immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Louis GATIGNOL.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

M. Jean-Louis GATIGNOL obtient 34 voix.

Monsieur Jean-Louis GATIGNOL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Gilles ALLAUZE.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

M. Giles ALLAUZE obtient 36 voix.

Monsieur Gilles ALLAUZE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Yves CLAMADIEU.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

M. Yves CLAMADIEU obtient 35 voix.

Monsieur Yves CLAMADIEU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Marc BOYER.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

M. Jean-Marc BOYER obtient 34 voix.

Monsieur Jean-Marc BOYER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. David SAUVAT.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

M. David SAUVAT obtient 37 voix.

Monsieur David SAUVAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 9^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

M. le Président propose la candidature de M. Luc GOURDY.

- Nombre de votants : 38
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

M. Luc GOURDY obtient 36 voix.

Monsieur Luc GOURDY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 10^{ème} VICE-PRESIDENT et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président Alain MERCIER explique qu'il convient de procéder à l'élection des quinze autres membres du Bureau.

Sont candidats et proposés au vote, les conseillers communautaires suivants :

- M. Yves ARNAUD
- M. Philippe BOYER
- M. Alain CHABAUD
- M. Patrick DURAND
- M. Bruno EYZAT
- Mme Marie-Madeleine FERÉYROLLES
- M. Joël FLANDIN
- Mme Michelle GAIDIER
- M. Georges GAY
- M. Dominique JARLIER
- M. Bernard MALLET
- M. Eric MATHIEU
- M. Pascal MICHAUX
- M. Joël PICARD
- M. Jean-Jacques VANTALON.

M. Yves ARNAUD, M. Philippe BOYER, M. Alain CHABAUD, M. Patrick DURAND, M. Bruno EYZAT, Mme Marie-Madeleine FERÉYROLLES, M. Joël FLANDIN, M. Georges GAY, Mme Michelle GAIDIER, M. Dominique JARLIER, M. Bernard MALLET, M. Eric MATHIEU, M. Pascal MICHAUX, M. Joël PICARD, M. Jean-Jacques VANTALON, ayant obtenu la majorité absolue (38 voix sur 38 votants) sont élus membres du Bureau et immédiatement installés dans leurs fonctions.

M. MARION propose pour le Bureau que si le représentant de la commune est empêché, il puisse envoyer un autre élu (par exemple le 1^{er} adjoint). M. MERCIER interroge l'assemblée sur cette proposition qui est acceptée par tous.

A l'issue de ces élections, **Monsieur le Président donne lecture de la Charte de l'élu local**, prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT et remet à chaque conseiller communautaire une copie de cette Charte, ainsi que des dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE AU SIEG DU PUY-DE-DÔME

Monsieur le Président explique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au sein du comté syndical du SIEG du Puy-de-Dôme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Décide de désigner Monsieur André GAUTHIER, conseiller communautaire de la commune d'OLBY, comme titulaire pour siéger au SIEG du Puy-de-Dôme ;*
- *Décide de désigner Monsieur Franck BURONFOSSE, conseiller communautaire de la commune de SAINT-SAUVES, comme suppléant pour siéger au SIEG du Puy-de-Dôme.*

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE AU SICTOM DES COUZES, AU SICTOM PONTGIBAUD PONTAUMUR, AU SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE

Monsieur le Président explique que la compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" est effective depuis le 1^{er} janvier 2017. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense se substitue aux EPCI fusionnés et à certaines communes membres de syndicats, dont la composition est modifiée en conséquence.

Pour le SICTOM des Couzes, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la commune de Saint-Donat. Ces représentants peuvent être désignés parmi les conseillers municipaux de la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Décide de désigner les représentants suivants :*

Commune	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1	Suppléant 2
SAINT-DONAT	Gérard DIF	François MARION	Martine MARION	Mireille GREGOIRE

Pour le SICTOM Pontgibaud-Pontaurmur, il convient de désigner deux délégués titulaires pour les communes d'Aurières, Ceysnat, Gelles, Nébouzat et St-Bonnet-près-Orcival. Ces représentants peuvent être désignés parmi les conseillers municipaux de la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Décide de désigner les représentants suivants :*

AURIÈRES	Alain FARGEIX	Didier MAZUEL
CEYSSAT	Jean-Pierre BRUNELET	Céline ROY
GELLES	Jean MAZAL	Jean-Luc TOURREIX
NÉBOUZAT	Jean DAVID	Michel MOREL
ST-BONNET-PRÈS-ORCIVAL	Michelle GAIDIER	Jean-Claude CHABORY

Pour le SMCTOM de la Haute-Dordogne, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune. Ces représentants peuvent être désignés parmi les conseillers municipaux des communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- *Décide de désigner les représentants suivants :*

Communes	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1	Suppléant 2
AVEZE	Alain CHABAUD	Roger SERRE	Odile GUILLAUME	Nicole VEDRINE
BAGNOLS	Martine CHARBONNEL	Jean-Louis GOIGOUX	Jean-Luc RIBOULET	Anne MEUNIER
CROS	Ludovic VERNET	Claude GUILLONNEAU	Jean-Louis GATIGNOL	Yves CHAMPAGNAT
HEUME-L'ÉGLISE	Bernard GOY	Pierre BOUSCAUD	Danielle BOYER	Philippe BOYER
LABESSETTE	Joël PICARD	Paul GAY	Eric JUILLARD	Marie Jeanne CHASSAGNARD
LAQUEUILLE	Eric BRUGIERE	Roland CHABANA	Aurélien AMBLARD	Cédric PRUGNE
LARODDE	Michel TRIGNOL	Christophe VERGNE	Emmanuel PAPON	Line GARRAUD
MAZAYES	Michel GAUCHER	Michel RODRIGUEZ	Michel BAUR	Patrick DURAND
OLBY	Gérard VILLART	Sylviane THIBOUT	Francis BERGER	Laurent ROBERT
ORCIVAL	Claude THIVANT	Didier ATTAIX	Marie-Claire BONY	Franck CEYSSAT
PERPEZAT	Pierre-Marie MEGEMONT	Christophe MEGEMONT	Cédric MONIER	Alain FAYDIT
ROCHFORT-MONTAGNE	François BRANDELY	Jean Eric TORRES	René TISSIER	Fabien FAURE
SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	Yves CLAMADIEU	Patrick MARTY	Marc NOLY	René VEDRINE
SAINT-PIERRE-ROCHE	André JALICON	Christophe MATHEVON	Bernard POUX	Joël FLANDIN

SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	Franck BURONFOSSE	Marinette LOURADOUR	David SAUVAT	Lydia CLAMADIEU PAPON
SINGLES	Jean-Claude BRUEL	Jean-Jacques VANTALON	Julien GAIDIER	Claude MORVAN
TAUVES	Didier BONHOMME	Christophe SERRE	Régis CASSON	Laurent GIAT
LA TOUR-D'AUVERGNE	Gérard ROUX	Sébastien TEILLOT	Marie-Madeleine FERAYROLLES	Jean-Pierre ANDRAUD
TREMOUILLE-SAINT-LOUP	Marie MONTEIL	Guy BOYER	Claude LAMARD	Bruno EYZAT
VERNINES	Sandrine BEAUDONNAT	Julien MILLEROUX	Luc BEAUDONNAT	Caroline RANDANNE

Le Président Alain MERCIER propose de réunir le prochain conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense le vendredi 27 janvier 2017 après-midi ; le lieu sera confirmé ultérieurement.

La séance est levée à 15 h30.